

Présentation du site web de :

Appréhension du rôle du Conseil de l'ED

nouveau

Approbation de la Convention en vue du renouvellement de l'accréditation de l'ED 511 « S&I » entre l'UEVE et TSP :

Le projet de Convention est présenté aux membres du Conseil. Dans l'article 4 sur l'attribution des contrats doctoraux, il est proposé de remplacer la phrase « Les laboratoires devront soumettre des propositions de sujets de thèse à l'école doctorale. » par « Les enseignants-chercheurs titulaires de l'Habilitation à Diriger des Recherches devront soumettre des propositions de sujets de thèse à l'école doctorale »

Lettre motivée de la direction de l'ED pour demander au CS une modification de la décision concernant le taux d'encadrement :

Le Conseil Scientifique du 7 juillet 2008 a voté le texte suivant :

Pour les sciences dites « dures », 3 thèses ou un encadrement inférieur à 300% avec un maximum de 6 thèses (avec un co-encadrement à 50% minimum)

Le Conseil de l'Ed propose de le remplacer par le texte suivant :

Pour les sciences dites "dures", l'encadrement scientifique est assuré par le directeur de thèse et le cas échéant, d'un ou de deux co-encadrants. Chaque directeur de thèse peut encadrer un maximum de 3 thèses s'il est l'unique encadrant, ou si ceci n'est pas le cas doit assurer un encadrement inférieur ou égal à 300 %, avec un maximum de 6 thèses. Chaque co-encadrant éventuel assure un co-encadrement à 25% minimum.

Les membres du Conseil proposent au Conseil Scientifique que tous les encadrants participant à une thèse soit affichés notamment dans le cas d'une thèse CIFRE ou si elle se déroule dans plusieurs universités.

Cette lettre sera à l'ordre du jour du Conseil Scientifique du 18 octobre 2010.

Avis de l'ED pour l'autorisation de soutenance des HDR :

Une fiche préparatoire à une demande d'HDR est soumise à l'approbation des membres du conseil de l'ED. Ils demandent le rajout de l'avis du rapporteur en plus de celui du directeur de l'ED sur la fiche.

Il faudra également vérifier qu'il n'y ait pas « d'accointances » entre les rapporteurs et le directeur de thèse.

Il est proposé que l'on demande un curriculum vitae en plus d'une notice personnelle pour le rapporteur.

Mise en place des comités de thèse pour l'année universitaire 2010-2011 :

Le directeur de l'ED rappelle les modalités de la mise en place des comités de thèse :

Ils seront mis en place à partir de la rentrée universitaire 2010-2011 pour les doctorants en première inscription.

Le doctorant pourra faire sa présentation au comité de thèse en juillet de l'année n+1

Les réunions du comité auront lieu entre décembre et juin de la deuxième année.

Pour être membre d'un comité il faudra avoir effectué une thèse.

Il sera constitué de trois personnes :

- L'encadrant
- Une personne appartenant au laboratoire
- Une personne extérieure (venant de l'entreprise en cas de thèse CIFRE)

Le Comité de thèse devra être constitué dans les premiers mois de la préparation, afin que le doctorant ait des référents scientifiques auxquels il pourra faire appel.

La présentation du doctorant se fera oralement, il n'y aura pas de rapport écrit.

Deux réunions auront lieu durant les trois années de thèse.

Le comité pourra faire un point au moment de chaque réinscription.

Une fiche avec la constitution du comité sera rajoutée au dossier d'inscription.

Réduction d'ECTS pour les thèses CIFRE :

En ce qui concerne les thèses CIFRE, la réduction d'ECTS se fera à hauteur de 50%.

Questions diverses :

- Un doctorant de TSP, membre du conseil propose que l'Association des Doctorants et des Docteurs fusionne avec l'Association de doctorants de TELECOM SudParis.
- Un doctorant du laboratoire IBISC donne une information sur l'organisation par ce même laboratoire d'une journée des doctorants qui sera organisée fin novembre-début décembre.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 17H30.

Université d'Evry Val d'Essonne
Recherche
Le Directeur Adjoint de l'École Doctorale
Sciences et Ingénierie (ED 511)

Philippe GUÉGAN